

## Feuille de route 2021-2024 sur les langues et cultures régionales

Séance plénière des 23 et 24 mars 2021

*Considérant les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine que constituent les langues et cultures régionales, le CESER souligne la clarté, l'intérêt et la cohérence de la feuille de route proposée.*

*Il en partage globalement les objectifs et orientations, qui s'inscrivent dans le respect des engagements internationaux associés au respect des droits fondamentaux des personnes, et plus particulièrement des droits culturels.*

*Il appelle à une mobilisation élargie des pouvoirs publics en région autour de ces objectifs et à une prise en compte de ces orientations dans le cadre du prochain CPER et au sein de la CTAP.*

*Il formule diverses préconisations en matière de transmission et de socialisation des langues régionales, notamment par une plus grande transversalité dans leur déclinaison au sein des politiques régionales, de même qu'une approche élargie aux langues dites minoritaires.*

### Une feuille de route qui pose avec clarté les enjeux et orientations de la politique régionale en faveur des langues et cultures régionales

Les langues et cultures régionales participent pleinement au patrimoine culturel de la Nouvelle-Aquitaine. Ce patrimoine vivant rassemble dans notre région trois grands domaines linguistiques :

- Le domaine de l'occitan ou langue d'Oc, langue romane héritée du latin dont l'apparition remonte au X<sup>ème</sup> siècle, recouvre un vaste espace linguistique<sup>1</sup> (une large partie de la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, une partie d'Auvergne-Rhône Alpes mais aussi le Val d'Aran côté espagnol et plusieurs vallées vaudoises du Piémont italien). Il se caractérise par une grande diversité dialectale, soit en Nouvelle-Aquitaine le Gascon, le Limousin et le Languedocien, résultat des variations linguistiques dans l'espace et dans le temps qui affectent toutes les langues.
- Le domaine de la langue Basque ou Euskara, aux origines temporelles lointaines mais encore indéterminées, couvre actuellement une partie du département des Pyrénées-Atlantiques pour le versant français du massif (soit l'Ipparalde qui désigne le Pays basque nord). Bien que plus limité territorialement et unifié linguistiquement, le domaine basque n'en demeure pas moins diversifié (le labourdin, le souletin, le bas-navarrais).

<sup>1</sup> La référence à un pays de langue d'Oc reconnu administrativement est apparue sous Philippe IV Le Bel (« Partes linguae occitanae »).

- Le domaine du poitevin-saintongeais (ou parlanjhe), variante dialectale de la langue d'oïl, autre langue romane dérivée du latin (comme le français) mais aussi influencée par la langue d'oc. Il couvre un territoire compris entre la Loire et la Gironde, soit en Nouvelle-Aquitaine les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente-Maritime, une grande partie de la Charente et le nord-Gironde. Il se caractérise lui aussi par des variantes (le Saintongeais et le Poitevin).

Or, malgré les efforts entrepris depuis déjà plusieurs années par de nombreuses associations, organismes et acteurs publics, ce patrimoine reste toujours menacé ou en sursis, notamment du fait de la relative faiblesse du nombre de locuteurs et des difficultés de transmission. En cela, la situation actuelle diffère assez peu du constat posé il y a une quinzaine d'années par le CESR d'Aquitaine<sup>2</sup>, en dépit de la progression de locuteurs parmi les jeunes générations (pour la langue basque) et des avancées réelles du point de vue de la politique régionale de soutien aux langues et cultures régionales.

**Dans ce contexte, la feuille de route 2021-2024 proposée par le Conseil régional marque une volonté renouvelée de préservation et de valorisation de ce patrimoine culturel dans toute sa diversité. Le CESER partage cette volonté et félicite le Conseil régional pour la clarté, l'intérêt et la cohérence de cette feuille de route. Il souligne l'opportunité de cette actualisation, à un moment où le Parlement examine un projet de loi cadre relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.**

**Il soutient l'inscription de cette politique dans une démarche assumée de respect des engagements internationaux en faveur de la diversité des expressions culturelles et des droits fondamentaux des personnes s'agissant notamment des droits culturels.**

Cette feuille de route apporte en outre des éléments de bilan appréciables concernant les actions qui ont été soutenues et les moyens qui ont été mobilisés. Elle propose de structurer l'action régionale autour de trois grands objectifs : la transmission, la socialisation et la structuration.

**Le CESER partage ces objectifs et invite à une plus large mobilisation des acteurs publics en région (État, collectivités territoriales).**

**Il suggère que ces orientations soient reprises dans le futur Contrat de Plan État-Région 2021-2027 et que la politique de préservation et de valorisation des langues et cultures régionales fasse l'objet d'un point d'échange spécifique lors d'une prochaine Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).**

## La transmission : un enjeu décisif pour la sauvegarde du patrimoine linguistique régional

Face au recul enregistré de la transmission familiale ou intergénérationnelle des langues régionales, leur transmission par la voie de l'enseignement et de la formation, professionnelle et continue, revêt une importance cruciale.

Dans le registre de l'enseignement, plusieurs voies sont accessibles, en basque et en occitan : en option, bilingue (enseignement public et privé sous contrat) et immersif. (privé sous contrat, possibilité d'expérimentation dans le public). La problématique rencontrée en la matière est celle de la continuité pédagogique (entre primaire et secondaire, au sein du secondaire entre collèges et lycées, entre secondaire et supérieur). Dans ce domaine, certaines réformes récentes du système éducatif, notamment la dernière réforme du bac en lycée, ont provoqué un assèchement des effectifs d'apprenants.

---

<sup>2</sup> « Langues et cultures d'Aquitaine », rapport et avis adopté par le CESR d'Aquitaine le 14 décembre 2005

**Le CESER encourage le Ministère de l'Éducation à revoir le niveau des coefficients de notation appliqués pour les langues régionales en les alignant sur ceux des langues anciennes (latin et grec), conformément aux préconisations formulées dans un rapport récent du Sénat.<sup>3</sup>**

Par ailleurs, la feuille de route présentée par le Conseil régional comporte des dispositions particulières prévoyant un développement de la formation pour adultes, notamment en lien avec des objectifs de formation professionnelle et plusieurs contrats de filières (métiers de la formation, santé, hôtellerie-restauration, animation-sport, formations sanitaires et sociales). Le CESER considère que cette présence des langues régionales dans les formations initiales ou continues contribuerait, au-delà d'une employabilité renforcée dans certains secteurs et sur certains territoires, à la construction de parcours professionnels et de parcours de vie structurés et riches pour les individus.

**Le CESER souligne l'intérêt de cette orientation, en veillant à l'éligibilité de ces formations au compte personnel de formation, c'est-à-dire à des certifications reconnues par France Compétences.**

**Il insiste également pour que ce type de formation aux langues régionales soit étendu aux métiers liés à la valorisation du patrimoine.**

## **La socialisation : assurer une plus large visibilité des langues et cultures régionales dans l'espace public**

Cet objectif est décliné dans la feuille de route autour de divers axes de travail : médias, création et diffusion culturelles, patrimoine, patrimoine naturel, jeunesse, communication institutionnelle (signalétique dans les transports, les lycées, supports de communication), sensibilisation et formation des agents de la collectivité.

**Le CESER partage globalement les orientations et engagements formulés dans la feuille de route, qui traduisent la volonté d'une approche transversale de valorisation des langues et cultures régionales en s'appuyant sur les champs de compétence et/ou d'intervention de la collectivité régionale.**

**Il relève avec satisfaction la prise en compte de plusieurs préconisations qu'il a formulées dans un travail récent sur les droits culturels et les pratiques en amateur.**

**Il insiste tout particulièrement sur les enjeux de renforcement de la présence des langues et cultures régionales dans les médias en région (presse, TV, radios, réseaux numériques).**

**Il appuie la démarche de prise en compte plus systématique des langues et cultures régionales dans les chartes et programmes des Parcs Naturels Régionaux et espaces naturels régionaux d'une part et dans les programmes territoriaux liés aux destinations touristiques d'autre part.**

**Il invite le Conseil régional à intégrer cet aspect dans sa politique de soutien à la recherche en sciences sociales et dans sa politique de développement économique (valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires, valorisation de productions artisanales et industrielles<sup>4</sup>...).**

<sup>3</sup> Rapport n°176 (2020-2021) sur la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, déposé au Sénat par Mme Monique de MARCO au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication le 2 décembre 2020

<sup>4</sup> Cf. exemples de la marque de produits textiles Adishatz, fabrications traditionnelles de béret tels que la maison Laulhère...

Considérant les enjeux associés à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel, le CESER accueille donc très favorablement cette feuille de route.

**Partageant l'ambition exprimée de « mieux faire humanité ensemble » qui motive entre autres la présentation de ces orientations, le CESER invite le Conseil régional à une approche élargie de ce patrimoine en prenant aussi en considération la spécificité des langues dites minoritaires, dans l'esprit de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.**

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions des commissions :  
1 - « Éducation, formation et emploi » »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;



---

Vote sur l'avis du CESER

« Feuille de route 2021-2024 sur les langues et cultures régionales. »

**138 votants :**

**126 votes Pour**

**2 votes Contre**

**10 abstentions**

**Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés**

**Emmanuelle FOURNEYRON**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine